

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 5 MAI 2010

*CONVOCATION DU : 17 AVRIL 2010
AFFICHAGE DU : 11 MAI 2010*

PRESENTS : Monsieur Jean-Pascal MONIN, Maire

Mme Martine TAUPENOT, 1^{er} Adjoint

MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY, Mme Marie-Claire GILLOT, M. Robert LORGES, Maires-Adjoints

MM. Eric THEVENOT, Jérôme FLACHE, Ralph TIRTAINE, Bernard LAGRANGE, Mmes Catherine ANSART, Marie-Claire GUILLAUME, Jill LABRANCHE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

M. Pierre BARBIERY, conseiller municipal (a donné pouvoir à M. Jean-Pascal MONIN)

Mme Claudette LAUBEPIN, conseillère municipale (a donné pouvoir à M. Jacques BARBRY)

M. Michel BOIGUES, conseiller municipal (a donné pouvoir à Mme Marie-Claire GILLOT)

Mme Clotilde BROUSSE, conseillère municipale (a donné pouvoir à M. Jérôme FLACHE)

M. Romain CARRE, conseiller municipal (a donné pouvoir à M. Robert LORGES)

Mme Monique BOUCHET, conseillère municipale

M. Ralph TIRTAINE a été élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2010

Lecture en est faite par M. Jean-Pascal MONIN, Maire, et il est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

1 È TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DU JURY D'ASSISES

Après tirage au sort, le Conseil Municipal donne acte de la désignation de:

- ☒ Mme LUZIAU Claudette, épouse PORCHER
- ☒ Melle MARLAUD Claude Marie
- ☒ Melle COMBLE Marie Lucie
- ☒ Melle VILLEMAMIN Laetitia
- ☒ Mme NAUDIN Ghislaine épouse BALLANGER
- ☒ Mme ANNOT Laurence Elise épouse COURTOIS

comme membres du Jury d'Assises.

2 È CREATION D'UN EMPLOI DE SURVEILLANT DE BAINNADE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi saisonnier de surveillant de baignade pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2010.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 35 heures et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice afférent au 5^{ème} échelon du grade des éducateurs des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer l'acte correspondant au recrutement. Les crédits sont inscrits au budget 2010.

3 È CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR ET LA COMMUNE RELATIVE AU TRANSFERT DE GESTION DE LA VOIE VERTE DE NOLAY

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite un complément d'informations sur ce dossier et décide de reporter l'examen à une prochaine séance.

4 È ACHAT DE MOBILIER URBAIN ET AMENAGEMENT PAYSAGER : PRECISION RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2010

Le Conseil Municipal donne acte de la possibilité de financement au titre de la dotation globale d'équipement 2010 de 9 bacs à fleurs, le mobilier étant scellé au sol et de format suffisamment important pour être retenu.

La délibération du 20 janvier 2010 précisant le montant de l'aide DGE attendue et le plan de financement présenté au titre de l'achat de mobilier urbain et de l'aménagement paysager ne seront pas revus en conséquence, aucune modification ne s'avérant utile après mise au point avec les services de la Sous-Préfecture.

A titre de rappel, la Commune a sollicité une subvention au taux de 30 % pour l'ensemble du projet d'aménagement urbain et paysager 2010 comprenant l'acquisition de 7 bancs publics, de 9 bacs à fleurs et de 7 poubelles, l'aménagement d'une aire de jeux pour l'école maternelle et un aménagement autour du Monument aux Morts place de l'Hôtel de Ville, dont le coût global estimé s'élève à 22 721,94 " H.T.

5 È AVENANT N°2 AU MARCHÉ CONCLU AVEC L'ENTREPRISE SCREG EST AU TITRE DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure un avenant n°2 au marché de travaux de viabilisation du lotissement « Les Résidences du Moulin Larché » passé avec l'entreprise SCREG EST.

Cet avenant a pour objet :

- de diminuer la masse des travaux pour tenir compte des travaux dont la réalisation ne s'est pas avérée utile au cours de l'exécution du marché ;
- d'augmenter la masse des travaux pour tenir compte des travaux supplémentaires à exécuter

Le coût des prestations modifiées, tel qu'il ressort du projet d'avenant établi par M. BONNET, géomètre . expert chargé de la maîtrise d'œuvre est le suivant :

- Travaux non réalisés ou réalisés pour partie seulement : - 45 403,58 " H.T.
 - . Fourniture, transport et mise en œuvre de revêtement stabilisé : - 4 687,50 " H.T.
 - . Modification de la réalisation des rampes : - 5 137,50 " H.T.
 - . Modification du caniveau pavé non réalisé avec Sobérite : - 500 " H.T.
 - . Rond-point non réalisé : - 3 444,23 " H.T.
 - . Fourniture et pose d'éléments préfabriqués en L (10 au lieu de 11) : - 280 " H.T.
 - . Escalier de 11 marches non réalisé : - 4 850 " H.T.
 - . Fourniture et pose d'un garde-corps non réalisés : - 5 400 " H.T.
 - . Bordures type T2 non réalisées : - 732 " H.T.
 - . Fourniture et pose d'un rang de parpaings non réalisées : - 3 432 " H.T.
 - . Pose d'un grillage simple torsion galvanisé plastifié vert non réalisée : - 4 004 " H.T.
 - . Haie en propriété privée non réalisée : - 1 001 " H.T.
 - . Réhabilitation du réseau eaux usées existant non réalisée : - 5 110,85 " H.T.
 - . Fourniture et plantation de 5 arbres au lieu de 30 : - 1 700 " H.T.

- Travaux supplémentaires souverant utiles : + 24 894,07 " H.T.**
- . Fourniture, transport et mise en œuvre de revêtement sablé en sable de comblanchien, sur trottoir : + 1 040 " H.T.
 - . Fourniture et pose de bordures 30X20 LPB, en fond de placette : + 750 " H.T.
 - . Fourniture et pose de 2 bornes de parking amovibles : + 1 100 " H.T.
 - . Réalisation d'un mur de clôture sur placette : + 3 995,92 " H.T.
 - . Fourniture et pose de 6 arbustes : + 90 " H.T.
 - . Fourniture et pose de couvre sols : + 1 370,60 " H.T.
 - . Reprise de clôture : + 14 157,55 " H.T.
 - . Réalisation des rampes sur plateau : + 1 950 " H.T.
 - . Fourniture et pose de 2 bornes de parking supplémentaires : + 440 " H.T.

ce qui porte le montant définitif du marché de 640 729,84 " à 616 200,46 " T.T.C. après passation des deux marchés complémentaires et des deux avenants.

6 È ALIENATION D'UNE REMORQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'aliénation de la remorque de marque LYONNET faisant partie du parc de véhicules communal au profit de M. Yann CHANLIAUX de Change, moyennant le prix de 650 " .

La recette correspondante sera constatée au budget 2010.

7 È TRAVAUX CONCERNANT LE PONT DES VACHES

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le lancement d'une consultation auprès d'entreprises spécialisées pour les travaux de réfection du Pont des Vaches, situé juste au-dessus de la voie verte en cours d'aménagement et pour lequel des mesures d'urgence de mise en sécurité ont été prescrites.

Il décide en conséquence de reporter sa décision, dans l'attente du résultat de la consultation.

8 È FIXATION DU TARIF DES AMENDES DUES AU TITRE DES DEJECTIONS CANINES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 50 " le tarif de l'amende forfaitaire due au titre des déjections canines.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

9 - EXERCICE BUDGETAIRE 2010 (BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE ») : DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les ajustements de crédits, tels qu'ils sont présentés en séance.

10 - EXERCICE BUDGETAIRE 2010 (BUDGET PRINCIPAL) : DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les ajustements de crédits, tels qu'ils sont présentés en séance.

11 - CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay relative à l'implantation, l'entretien et la maintenance d'un abribus sur la Commune.

Il autorise le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.